

Transfert des services de logement et d'infrastructure des Premières Nations

Juin, 2021



Objectif

Susciter le dialogue, l'élaboration d'une vision et/ou la planification avec les partenaires des Premières Nations sur la forme actuelle, ou que pourrait prendre, le transfert des services de logement et d'infrastructure, avec une approche sur mesure selon les besoins des régions.

– ET –

Services aux Autochtones Canada (SAC) fournira quelques informations sur notre mandat et décrira les travaux actuellement en cours avec les partenaires représentant des Premières Nations dans diverses régions.

Facteurs stratégiques – RÉCONCILIATION

- Pour assurer l'efficacité du partenariat, nous adoptons les impératifs suivants :
 - Le renouvellement des relations nous oblige à moderniser nos structures pour que les Premières Nations deviennent des partenaires égaux et à part entière.
 - Nous délaisserons les politiques, les programmes et les structures de prestation qui ne fonctionnent pas, et nous collaborerons pour mettre en place des approches qui répondent aux besoins des partenaires des Premières Nations.

- Article 23 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :

Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions.

- **Loi sur le ministère des Services aux Autochtones** – aux termes de la Loi, le Ministère a le mandat d'opérer « *le transfert progressif de ses responsabilités à des organisations autochtones* » (y compris en matière de logement et d'infrastructures).

Les arguments en faveur du transfert

- Il a été démontré que l'autodétermination des Autochtones, le rétablissement du contrôle de la gestion des questions qui touchent directement les communautés, entraîne des résultats sociaux et économiques plus positifs.
- En plus des investissements financiers, le Canada préconise une méthode transformatrice, holistique et communautaire pour améliorer les services qui aident les communautés et les organisations autochtones à exercer un contrôle total sur la conception, la prestation et la gestion des services.
- Cela signifie qu'il faut aller au-delà des programmes et des services conçus par le gouvernement fédéral pour mettre en place les éléments suivants :
 - Financement prévisible, suffisant et à long terme pour les communautés
 - Méthodes adaptées aux besoins des communautés
 - Services dirigés par les Autochtones appuyés par des institutions et des gouvernements autochtones
 - Accès accru à des programmes et à des services adaptés à la culture
 - Changement systémique pour supporter les enfants autochtones qui restent dans leurs communautés afin de rester en contact avec leur langue et leur culture (pour y arriver, il est essentiel d'avoir des infrastructures et du logement adéquats).

Obstacles auxquels doit faire face le programme

- Depuis longtemps, les investissements sont à court terme : l'absence d'une approche globale à long terme pour les investissements dans les infrastructures empêche une planification communautaire adéquate.
- Sous-financement chronique des fonds de fonctionnement et d'entretien (F et E) : mène à un cycle de vie plus court et à une « dépréciation » plus rapide des actifs.
- Financement limité de la gouvernance communautaire : aucune structure de gestion consacrée au logement et aux infrastructures.
- Formules désuètes : formules liées au F et E qui sous-évaluent le coût et la population (bien que de nouvelles données soient disponibles).
- Nouvelles dépenses en capital limitées : en raison des budgets qui sont déjà complets; les autorisations de financement et les politiques ne permettent pas le financement novateur.
- Financement non durable, imprévisible et rigide : répercussions sur la planification à long terme et sur la gestion efficace des actifs des communautés.
- Priorités concurrentes : les projets d'infrastructure sont retardés en raison des pressions exercées pendant l'exercice dans d'autres programmes.
- Aucun facteur de progression lié au F et E : aucune augmentation pour la croissance de la population, le coût de la vie, l'augmentation des coûts des biens, des services et du transport.

Résultats en matière de transfert

- Innovation : il est essentiel de continuer à explorer et à adopter des approches novatrices (par exemple, monétisation du financement public, création de débouchés pour les entreprises autochtones).
- Financement prévisible et durable : les transferts à long terme contribueront à atténuer un certain nombre de problèmes actuels des programmes.
- Plans de gestion des actifs : ces plans permettront une planification à long terme du développement communautaire.
- Accords de transfert élaborés conjointement : les montants de financement pour le transfert seront établis sur des données probantes et déterminés conjointement par SAC et les organisations partenaires des Premières Nations.
- Institutions autodéterminées : on ne s'attend pas à ce que les institutions adoptent les politiques actuelles de SAC – toutes les politiques et la gouvernance des programmes seront autodéterminées.
- Priorités en matière d'investissement : ces priorités seront déterminées par les Premières Nations.
- Dans l'intervalle, le plan d'infrastructure continuera à combler les lacunes en matière d'infrastructure et soutiendra le transfert de programmes aux organisations des Premières Nations.

Principes sous-jacents du transfert

- **Collaboration** : faire progresser l'autogouvernance et l'autodétermination en fonction de la voie montrée par les Premières Nations et de leurs aspirations.
- **Transfert de contrôle** : transfert du contrôle des programmes de logement et d'infrastructure de SAC vers les organisations et institutions des Premières Nations.
- **Renouvellement** : renouvellement de notre relation pour qu'elle prenne la forme d'un partenariat.
- **Modernisation** : des politiques gouvernementales visant à soutenir le contrôle des Premières Nations sur leurs propres entreprises.
- **Changement de responsabilité** : des organisations et institutions des Premières Nations vers les citoyens et les communautés des Premières Nations (et non vers le gouvernement).

Qu'est-ce qui est transféré?

- La *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones* de 2019 exige que SAC transfère les services aux organisations autochtones.
- En vertu du programme actuel de SAC, le logement et l'infrastructure comprennent :
 - le logement et les infrastructures connexes
 - les réseaux d'aqueduc et d'égout
 - les établissements d'enseignement
 - les établissements de santé
 - la viabilisation des terrains
 - la connectivité
 - les routes et les ponts
 - la gestion des déchets solides
 - la sécurité-incendie
 - les installations culturelles

Services de SAC assujettis à un transfert en vertu de la *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones* de 2019

- services à l'enfance et à la famille
- éducation
- santé
- développement social
- développement économique
- logement
- infrastructures
- gestion des urgences
- gouvernance
- tout autre élément désigné par décret du gouverneur en conseil

Vision pour le processus de transfert

Engagement et preuve de concept

- Mobilisation et collecte de données
- Détermination de la portée des services et du modèle de prestation de services (concept)
- Schéma de base et modalités de ratification

Négociations et renforcement des institutions

- Mise en place des opérations provisoires
- Établir le niveau des normes de service
- Détermination des coûts de base
- Évaluation du financement des actifs et des services pour déterminer s'il est suffisant
- Finaliser les analyses de rentabilisation
- Décrire le rôle résiduel du gouvernement

Mise en œuvre

- Modalités de transfert et de financement
- Processus de révision et de renouvellement des accords
- Méthode d'évaluation
- Relations avec le Canada
- Accès au nouveau financement

Résultat :



Entente cadre



Entente de principe (EP) ou Entente préliminaire de transfert de prestation de services



Entente finale de transfert de prestation de services

Pause et/ou fin de relation

Les organisations des Premières Nations poursuivent le transfert sur une base volontaire, fondée sur le soutien démontré des communautés

- Il existe des circonstances dans lesquelles une organisation des Premières Nations pourrait souhaiter suspendre ou mettre fin à la relation de « transfert » avec le Canada
 - Par exemple, si les dirigeants des Premières Nations ne souhaitent plus poursuivre le transfert de services avec l'organisation mandatée ou doivent suspendre l'approche pour demander des directives aux communautés avant d'aller de l'avant
- Il existe également des circonstances dans lesquelles le gouvernement du Canada peut déterminer qu'il n'est plus possible de poursuivre la relation de « transfert » avec une organisation de Première Nation
 - Par exemple, si le Canada reçoit une communication écrite des dirigeants concernés des Premières Nations indiquant qu'ils s'opposent ou retirent leur soutien au mandat ou à l'approche proposée, ou encore s'il y a un manquement important aux modalités de l'accord de contribution
- La correspondance pour mettre fin à la relation de transfert serait communiquée par écrit par l'une ou l'autre des parties et identifierait la raison de la décision d'arrêter de poursuivre l'approche proposée

Travaux réalisés à ce jour et activités à venir

- SAC travaille avec des organisations représentatives des Premières Nations qui ont reçu un mandat des dirigeants dans cinq régions.
- Les organisations partenaires reçoivent du financement pour mener des consultations internes qui éclaireront leur voie à suivre, y compris la portée de ce qu'elles souhaitent prendre en charge, comme les modèles d'affaires et de reddition de comptes, entre autres.
- SAC reconnaît que les délais d'achèvement des travaux varieront d'une région à l'autre – aucun délai n'est prescrit. Ce sont les partenaires des Premières Nations qui dictent le rythme des efforts.
- Il n'y a pas de solution unique : dans chaque région, divers besoins et aspirations guideront la forme du contrôle qui sera exercé par les Premières Nations.

Partenariats établis

- Financement du budget de 2017 – 15 millions de dollars sur trois ans ont été utilisés pour lancer des initiatives de transfert élaborées conjointement avec neuf organisations des Premières Nations.
- Financement du budget de 2017 – 38,8 millions de dollars sur cinq ans ont été approuvés afin de poursuivre avec les investissements pour l’engagement et le développement d’un modèle de service, faisant partie intégrale de la prévue de concept.

Initiative lancée	Initiative	Modèle proposé	État
2017	Conseil du logement et de l’infrastructure des Premières Nations	Logement et infrastructures – modèle encore en cours d’élaboration	Phase 1 – Mobilisation, portée et élaboration du modèle
2019	Groupe conseil des Premières Nations de l’Alberta en matière de services techniques (Alb.) (TSAG)	À confirmer en attendant l’étude d’optimisation des ressources	Phase 1 – Mobilisation et élaboration du modèle
2021	Blackfoot Confederacy (Alb.) (BFC)	Logement & infrastructures	Phase 1 – Mobilisation et établissement de la portée et développement de modèle
2019	First Nations Capital and Infrastructure Agency of SK (FNCIAS)	Gestion du programme – tous les actifs	Phase 2 – Affiner la portée et le modèle de service, engagement continu. Signature d’un accord-cadre et d’une phase intérimaire et d’un standup organisationnel.
2020	Organisation des chefs du Sud (Man.)	Modèle de services publics – eau uniquement	Phase 1 – Établissement de la portée initiale, mobilisation et élaboration du modèle
2021	Chiefs of Ontario (Ont.) CoO	Logement & infrastructures liés aux logement	Phase 1 – Engagement sur l’approche de la stratégie régionale de logement en Ontario pour les Premières Nations
2020	Conseil des Mi’kmaq du district de la Rive nord	Centre de gestion des actifs et de prestation de services	Phase 1 – Établissement de la portée initiale et faisabilité
2019	Confederacy of Mainland Mi’kmaq (CMM)	Gestion du programme – tous les actifs	Phase 1 – Établissement de la portée initiale et faisabilité
2016	Atlantic First Nation Water Authority (AFNWA)	Modèle de services publics – eau uniquement	Phase 2 – Signature de l’accord-cadre et phase de démarrage provisoire
2020	Union of Nova Scotia Mi’kmaq (UNSM)	Logement et infrastructures	Phase 1 – Établissement de la portée initiale et renforcement des capacités
2018	Institut de l’infrastructure des Premières Nations (IIPN)	Normes, certification de projets et soutien aux marchés publics	Phase 1 – Établissement de la portée initiale et élaboration d’un modèle, projets pilotes en cours

Liens et transfert



Services du PIE:

- Installations et infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées
- Établissements d'enseignement
- Logement
- Gestion des déchets solides
- Construction de routes et de ponts, élaboration de systèmes énergétiques
- Connectivité
- Aménagement d'installations culturelles et récréatives
- Protection incendie
- Planification et amélioration des compétences associées à la gestion des infrastructures

Questions?

Utilisez www.slido.com

code [Atl-1](#)



C'est
anonyme &
facile à
naviguer

Vous avez besoin de nous parler?

Rejoignez-nous via notre boîte courriel générique :

aadnc.infrastructuretransfer-transfertinfrastructure.aandc@canada.ca